Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D2026_2_10_3-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/03

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.)

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (la branche « familles » de la sécurité sociale), organise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sur une durée de 4 ans du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029, la CTG réunit la CAF, le Département du Finistère, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas et les communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan pluriannuel est formalisé. Un travail a été mené par un comité de pilotage appuyé par un comité technique mis en œuvre par la CAPLD. Le diagnostic partagé a été aiguillé par les éléments soulevés par l'analyse des besoins sociaux à l'échelle de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

APPROUVE la convention territoriale globale ;

VALIDE la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2029 ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800